

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 18 Janvier 2024
Date de publication 09.02.24
Nombre de conseillers En exercice 29 Absent 1 Présents 24 Pouvoirs 4 Votants 28

L'an deux mille vingt quatre

Le Jeudi 01 Février à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain (porteur d'un pouvoir de Mme REDON Véronique), Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, M. COULON Gérard, Mme JEUDI Aline (porteur d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, M. MONTJOL Hubert (porteur d'un pouvoir de Mme CHABRIDON Julie) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme REDON Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme PERONNET Cathy, Mme CHABRIDON Julie.

Absents : M. RAY François.

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 24/001. FINANCES PUBLIQUES – DEBAT ET RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

1 pièce jointe

La loi n°92.125 du 6 février 1992 a prévu, pour les communes de plus de 3.500 habitants, l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires de l'année dans un délai de deux mois précédant le vote du budget.

Ce débat a pour objectif d'informer les membres du Conseil Municipal sur la situation financière de la commune et de discuter des grandes orientations budgétaires de l'année à venir.

Il est rappelé que ce débat n'a aucun caractère décisionnel.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L2121-29 indiquant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu l'article L2312-1 du CGCT relatif à la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires dans les communes de 3 500 habitants et plus,

Vu la Loi NOTRe du 7 août 2015 créant un Rapport d'Orientations Budgétaires,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientations Budgétaires,

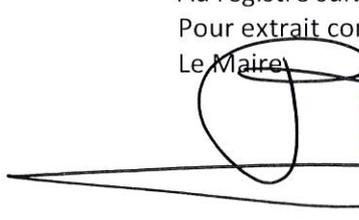
Vu le rapport de Madame le Maire,

Après avoir débattu, le Conseil Municipal :

PREND ACTE du Débat et du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'année 2023 joint à la présente délibération,

PREND ACTE du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) consécutif à la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'année 2024,

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 18 Janvier 2024
Date de publication 09.02.2024
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 1
Présents 24
Pouvoirs 4
Votants 28

L'an deux mille vingt quatre

Le Jeudi 01 Février à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain (porteur d'un pouvoir de Mme REDON Véronique), Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, M. COULON Gérard, Mme JEUDI Aline (porteur d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVATAT Jean-François, M. MONTJOL Hubert (porteur d'un pouvoir de Mme CHABRIDON Julie) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme REDON Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme PERONNET Cathy, Mme CHABRIDON Julie.

Absents : M. RAY François.

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 24/002. PATRIMOINE COMMUNAL – RECYCLAGE FRICHE INDUSTRIELLE LA MALTERIE – EPF SMAF AVENANT N° 01 A LA CONVENTION DE PORTAGE – PARCELLES AN 333 ET AN 335

2 PJ : avenant n°01 à la convention de portage foncier + plan

Dans le cadre du label « Petite Ville de Demain », la commune de Gannat mène une action de recyclage de la friche industrielle La Malterie en contribuant à l'objectif de revitalisation du centre-ville. Cela permettra de répondre à plusieurs objectifs dont le fait d'améliorer le cadre de vie, de contribuer à l'attractivité du centre-ville et de créer de nouvelles offres d'habitation sur la commune.

Pour ce projet, plusieurs décisions ont déjà été prises par le conseil municipal.

Réuni en séance du 26 novembre 2021, le conseil municipal a confié le portage foncier à l'EPF SMAF Auvergne des parcelles suivantes :

- Non bâtie, cadastrée AN n°166, d'une superficie de 1.274 m² située « village des Jonchères »
- Bâtie, cadastrée AN n°414 pour une emprise d'environ 825 m² sur une superficie de 3158 m², située au n°6 rue des Augustins
- Bâtie, cadastrée AN n°295, d'une superficie de 48 m², située rue des Augustins
- Bâtie, cadastrée AN n°296 d'une superficie de 62 m² située 8, rue des Augustins
- Non Bâtie, cadastrée AN n°298 d'une superficie de 86 m², située « Village des Jonchères »

Ensuite par délibération n°08/22, le conseil municipal réuni en séance du 11 février 2022 a décidé de solliciter une subvention au titre de la DETR – fiche 5 : la prévention et la sécurisation et de requalification d'une friche ou d'un site pollué.

Accusé de réception en préfecture
003216301480-20240209-24-002-DE
Date de réception préfecture : 09/02/2024

Et par délibération n°04/22, le conseil municipal réuni en séance du 11 février 2022 a approuvé les opérations (fiches actions) et le plan d'actions programmées pluri annuellement.

Par délibération n°116/22 le conseil municipal réuni en séance du 30 septembre 2022 a approuvé le plan de financement et les conventions tripartites ETAT – EPF – COMMUNE DE GANNAT pour la DETR 2023 ainsi que le fonds friche.

Puis par délibération n°144/22, le conseil municipal réuni en séance du 09 décembre 2022 a approuvé le projet de convention ORT Opération de Revitalisation du Territoire.

Enfin par délibération n°05/23, le conseil municipal a le projet de convention de portage afin de confier à l'EPF SMAF le portage foncier de la parcelle AN n°333, d'une superficie de 1283 m², située « 2 route de l'Egalité ». Aux termes de la convention de portage, il avait été convenu que le bien serait déconstruit par l'EPF AUVERGNE.

Depuis lors, le projet a évolué d'une acquisition en vue d'une déconstruction totale vers un projet en trois temps avec déconstruction partielle. Il convient donc de rédiger l'avenant n°1 de la convention de portage.

L'avenant prévoit l'acquisition des parcelles suivantes : (issues de AN 333)

- **Provisoirement parcelle A d'une superficie de 463m²**
- **Provisoirement parcelle B d'une superficie de 390m²**
- **Provisoirement parcelle C d'une superficie de 322m²**
- **Provisoirement parcelle D d'une superficie de 131m²**

L'avenant a également pour objectif de permettre l'acquisition d'une parcelle supplémentaire (contigüe à la parcelle AN 333) : la parcelle AN 335, d'une superficie de 95 m², située au lieu-dit « La Croix des rameaux ».

Conformément aux dispositions des articles L 324-1 et suivants du code de l'urbanisme, aux statuts de l'Etablissement, l'EPF SMAF Auvergne est compétent pour réaliser, pour son compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières en application des articles L 221-1 et L 221-2 du code de l'urbanisme ou de la réalisation d'actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 dudit code.

A cet effet, il est donc proposé au conseil municipal de solliciter pour ce projet d'avenant à la convention de portage par l'EPF SMAF Auvergne qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la commune de Gannat.

Il est précisé que ces acquisitions seront réalisées sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de cet immeuble réalisée par le service du Domaine ou à défaut par l'Observatoire foncier de l'EPF Auvergne.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et obligations des communes, des départements et des régions,

Vu les articles L.324-1 et suivants, les articles L.221-1 et L.221-2, l'article L.300-1 du code de l'urbanisme,

Vu les statuts de l'EPF Auvergne,

Vu l'adhésion de la commune à l'EPF Auvergne par délibération du conseil municipal réuni en séance du 31 mai 2018,

Vu la délibération n°05/23 du conseil municipal réuni en séance du 3 février 2023 approuvant le projet de convention de portage confiant à l'EPF SMAF le portage foncier de la parcelle AN n°333, d'une superficie de 1283 m², située « 2 route de l'Egalité »,

Accusé de réception en préfecture
063-216301180-20240209-24-002-DE
Date de réception préfecture : 09/02/2024

Vu l'ambition politique de porter des opérations de revitalisation de son centre-ville,

Vu l'avis de la commission des finances et dynamique économique,

Sur proposition de Monsieur Serge Gatignol, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

DE CONFIER le portage foncier à l'EPF Auvergne des parcelles suivantes : les parcelles provisoirement cadastrées A (463m²), B (390m²), C (322m²), D (131m²) issues de AN 333 et AN 335.

D'AUTORISER Madame le Maire à solliciter l'ensemble des aides et subventions permettant la réalisation du projet,

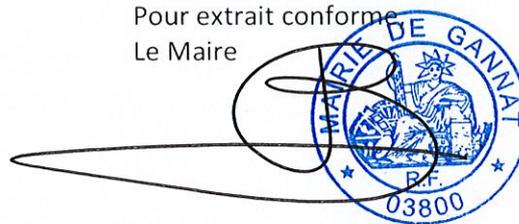
D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 de la convention de portage et tout document relatif à ce dossier,

DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2024.

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait conforme

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 18 Janvier 2024	L'an deux mille vingt quatre Le Jeudi 01 Février à 19 heures Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.
Date de publication 09.02.2024	<u>Etaient présents</u> : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain (porteur d'un pouvoir de Mme REDON Véronique), Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, M. COULON Gérard, Mme JEUDI Aline (porteur d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, M. MONTJOL Hubert (porteur d'un pouvoir de Mme CHABRIDON Julie) formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de conseillers En exercice 29 Absent 1 Présents 24 Pouvoirs 4 Votants 28	

Excusés ayant donné pouvoir : Mme REDON Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme PERONNET Cathy, Mme CHABRIDON Julie.

Absents : M. RAY François.

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 24/003. PATRIMOINE COMMUNAL – RECYCLAGE FRICHE INDUSTRIELLE LA MALTERIE – PORTAGE FONCIER PAR EPF SMAF AUVERGNE – PARCELLES DE M. ET MME LESBRE GEORGES ET CLEMENCE

2 PJ : convention de portage et carte état avancement

La commune, labellisée Petite Ville de Demain, mène une action de recyclage de la friche industrielle La Malterie en contribuant à l'objectif de revitalisation du centre-ville. Cette action consisterait à améliorer le cadre de vie, à contribuer à la vitalité en renforçant l'attractivité du centre-ville ; et à créer de nouvelles offres d'habitation sur la commune, de connexions et d'accès entre quartiers.

Pour ce projet, plusieurs décisions ont déjà été prises par le conseil municipal.

Aujourd'hui une nouvelle opportunité se présente à la Ville de Gannat pour renforcer le périmètre du projet de création d'un nouveau Quartier La Malterie. Il s'agit des parcelles :

- Non bâtie, cadastrée AN n°137, d'une superficie de 306 m², située au lieu-dit « La Croix des Rameaux », en zone U et AU du PLU,
- Bâtie, cadastrée AN n° 141, d'une superficie de 2 249 m² située au n°8 rue de l'égalité, en zone U du PLU,
- Non bâtie, cadastrée AN n°142, d'une superficie de 1263 m², située au lieu-dit « La Croix des Rameaux », en zone U du PLU,
- Non bâtie, cadastrée AN n°143, d'une superficie de 660 m², située au lieu-dit « La Croix des Rameaux », en zone U du PLU,
- Non bâtie, cadastrée AN n°299, d'une superficie de 1017 m², située au lieu-dit « La Croix des Rameaux », en zone AU du PLU,

- Non bâtie, cadastrée AN n°300, d'une superficie de 337 m², située au lieu-dit « La Croix des Rameaux », en zone AU du PLU,
- Non bâtie, cadastrée AN n°346, d'une superficie de 4 795 m² au lieu-dit « La Croix des Rameaux », en zone U du PLU

A cet effet, il est donc proposé au conseil municipal de solliciter pour ce projet l'EPF SMAF Auvergne qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la commune de Gannat.

Il est précisé que ces acquisitions seront réalisées sur la base d'une évaluation de la valeur vénale par le service du Domaine.

Il convient de définir une convention de portage qui fixe les conditions particulières de l'opération conclue entre la commune et l'EPF Auvergne après approbation de ces acquisitions par le Conseil d'Administration de l'Etablissement.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et obligations des communes, des départements et des régions,

Vu les articles L.324-1 et suivants, les articles L.221-1 et L.221-2, l'article L.300-1 du code de l'urbanisme,

Vu les statuts de l'EPF Auvergne,

Vu l'adhésion de la commune à l'EPF Auvergne par délibération du conseil municipal réuni en séance du 31 mai 2018,

Vu l'ambition politique de porter des opérations de revitalisation de son centre-ville,

Vu l'avis de la commission des finances et dynamique économique en date du 30 janvier 2024,

Sur proposition de Monsieur Serge Gatignol, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

DE CONFIER le portage foncier à l'EPF Auvergne des parcelles suivantes : AN 137, AN 141, AN 142, AN 143, AN 299, AN 300, AN 346,

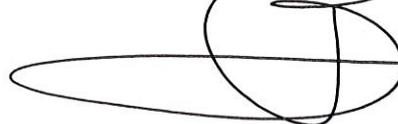
D'AUTORISER Madame le Maire à solliciter l'ensemble des aides et subventions permettant la réalisation du projet,

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de portage et tout document relatif à ce dossier,

DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2024.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 18 Janvier 2024
Date de publication 09.02.2024
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 1
Présents 24
Pouvoirs 4
Votants 28

L'an deux mille vingt quatre

Le Jeudi 01 Février à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain (porteur d'un pouvoir de Mme REDON Véronique), Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, M. COULON Gérard, Mme JEUDI Aline (porteur d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, M. MONTJOL Hubert (porteur d'un pouvoir de Mme CHABRIDON Julie) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme REDON Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme PERONNET Cathy, Mme CHABRIDON Julie.

Absents : M. RAY François.

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 24/004. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT – EXTENSION DE RESEAU ELECTRIQUE - PLAN DE FINANCEMENT SDE 03 POUR LA RUE DES PRINCES.

Pièce jointe : plan de situation SDE 03

Des extensions de réseaux sont nécessaires notamment pour la parcelle AD 198 rue des Princes. Le coût de ces travaux d'extension sur une longueur de 70 mètres (voir plan joint) est estimé à :

- Option 1 « Tranchée réalisée par le SDE 03 » : 6 980,00 € HT.
- Option 2 « Tranchée réalisée par la commune » : 3 595,00 € HT.

Pour la réalisation de ces travaux, le SDE 03 demande une contribution financière à la commune, conformément à la législation en vigueur. Le comité syndical a décidé de ramener la part communale de 60 % à 45 % du coût des travaux.

Par conséquent, la contribution demandée par le SDE 03 s'élève à :

- Option 1 « Tranchée réalisée par le SDE 03 » : 3 141,00 €.
- Option 2 « Tranchée réalisée par la commune » : 1 617,00 €.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget communal,

Vu le projet établi par le SDE 03,

Vu l'avis de la Commission des finances et dynamique économique en date du 30 janvier 2024,

Sur proposition de Monsieur Serge Gatignol, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

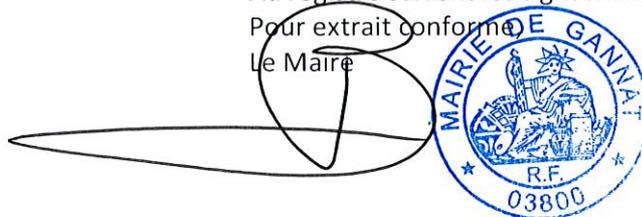
A l'unanimité,

D'APPROUVER la réalisation des travaux option 2 « Tranchée réalisée par la commune » mentionnés ci-dessus,

DE PRENDRE ACTE de la participation communale au financement des dépenses sur la cotisation du SDE 03 pour un montant de 1 617,00 €.

DE PRECISER que les dépenses afférentes seront imputées à la section de fonctionnement du budget principal.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 18 Janvier 2024
Date de publication 09.02.2024
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 1
Présents 24
Pouvoirs 4
Votants 28

L'an deux mille vingt quatre

Le Jeudi 01 Février à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain (porteur d'un pouvoir de Mme REDON Véronique), Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, M. COULON Gérard, Mme JEUDI Aline (porteur d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, M. MONTJOL Hubert (porteur d'un pouvoir de Mme CHABRIDON Julie) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme REDON Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme PERONNET Cathy, Mme CHABRIDON Julie.

Absents : M. RAY François.

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 24/005. POLITIQUE CULTURELLE – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LES ROUES LIBRES

Pièce jointe : convention avec l'association Les Roues Libres

Il vous est présenté ce jour la proposition d'établir une convention avec l'association des Roues libres afin d'entretenir les véhicules automobiles et hippomobiles, ainsi que les bicyclettes conservés au Musée Yves Machelon. En contrepartie, l'association Les Roues libres pourra les exposer lors de concours d'élégance ou autres manifestations dont le club sera l'instigateur. Il est précisé qu'un contrat de prêt sera signé pour chaque manifestation.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention ci-annexé, établi entre la Commune et l'Association les Roues Libres,

Vu les avis de la commission des finances et dynamique économique en date du 30 janvier 2024,

Considérant que dans le cadre de la valorisation des véhicules automobiles et hippomobiles ainsi que les bicyclettes conservés au musée Yves Machelon, la Collectivité a sollicité la participation de l'association les roues libres,

Considérant que la mission de l'association pourrait être :

- d'expertiser trois automobiles (citroën B14, Limousine Rochet-Schneider et Ford Vedette)
- de réaliser l'entretien des carrosseries (véhicules, hippomobiles et bicyclettes)
- de remettre en état de fonctionnement les automobiles

Considérant qu'il convient de définir l'engagement des deux parties dans le cadre d'une convention,

Sur proposition de Monsieur Jean Louis Corbon, Adjoint au Maire,

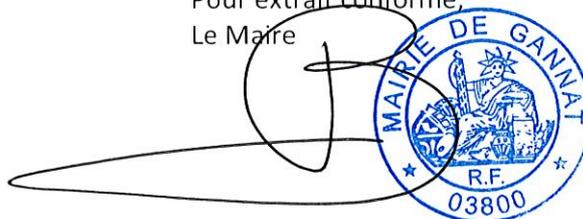
Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

D' ACCEPTER la proposition de convention avec l'association Les roues libres,

D' AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes relatifs et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE GANNAT" at the top, "R.F." in the center, and "03800" at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a figure holding a staff and a star above. Two small stars are positioned on either side of the central emblem.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 18 Janvier 2024	L'an deux mille vingt quatre Le Jeudi 01 Février à 19 heures Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.
Date de publication 09.02.2024	<u>Etaient présents</u> : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain (porteur d'un pouvoir de Mme REDON Véronique), Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, M. COULON Gérard, Mme JEUDI Aline (porteur d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, M. MONTJOL Hubert (porteur d'un pouvoir de Mme CHABRIDON Julie) formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de conseillers En exercice 29 Absent 1 Présents 24 Pouvoirs 4 Votants 28	

Excusés ayant donné pouvoir : Mme REDON Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme PERONNET Cathy, Mme CHABRIDON Julie.

Absents : M. RAY François.

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 24/006. POLITIQUE CULTURELLE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME VAL DE SIOULE

Pièce jointe : convention de partenariat avec l'office du tourisme Val de Sioule

Il vous est présenté ce jour la proposition d'établir une convention de partenariat avec l'office du tourisme Val de Sioule afin de définir les conditions de partenariat permettant de figurer dans le chéquier promotionnel « Chèque ton Val de Sioule ».

Ce chéquier sera édité à 1 000 exemplaires et diffusé via les maisons du tourisme, les prestataires adhérents et sur www.valdesioule.com. L'objectif est à la fois de promouvoir la destination et de proposer une offre à tarif réduit aux touristes et locaux (cibles familles, amis, groupes, etc.) sur des prestations d'activités de pleine nature, découverte du patrimoine et du bien-être en Val de Sioule.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°115/21 du Conseil municipal réuni en séance du 26 novembre 2021 relative aux tarifs d'entrée du Musée municipal Yves Machelon,

Vu la délibération n°64/22 du Conseil municipal réuni en séance du 6 mai 2022 créant un tarif pour l'accès à l'escape game,

Vu la délibération n°23/70 du Conseil municipal réuni en séance du 17 juillet 2023 créant un partenariat du musée municipal Yves Machelon avec les musées Paléopolis, Historial du Paysan Soldat et Wolframines,

Vu l'avis des membres de la commission finances et dynamique économique

Accusé de réception en préfecture
09/02/2024
Date de réception préfecture : 09/02/2024

Considérant que l'office du tourisme Val de Sioule met en place un chéquier promotionnel « Chèque ton Val de Sioule 2024 »,

Considérant que l'objectif est à la fois de promouvoir la destination et de proposer une offre à tarif réduit aux touristes et locaux (cibles familles, amis, groupes, etc.) sur des prestations d'activités de pleine nature, découverte du patrimoine et du bien-être en Val de Sioule,

Considérant l'intérêt pour l'attractivité du musée et valorisation de ses activités de participer à cette opération,

Considérant qu' il convient de définir les conditions de partenariat permettant de figurer dans le chéquier promotionnel « Chèque ton Val de Sioule »,

**Sur proposition de Monsieur Jean Louis Corbon, Adjoint au Maire,
Après en avoir délibéré, DECIDE,
A l'unanimité,**

DE MODIFIER la régie du Musée municipal Yves Machelon de la façon suivante :

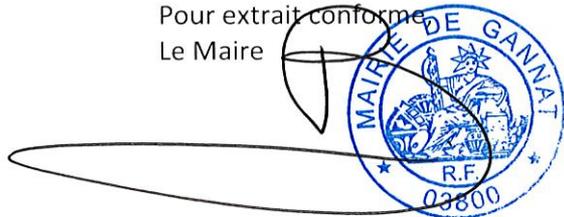
- « sur présentation du billet « chèque ton Val de Sioule – musée Yves Machelon », valide sur la saison en cours, le visiteur au Musée municipal Yves Machelon bénéficiera d'un billet à tarif réduit pour l'activité escape game, à savoir : **40 € par partie dans la limite de 4 personnes** (au lieu de 48€ par partie dans la limite de 4 personnes).

D'APPROUVER la convention de partenariat Chèque ton Val de Sioule avec Val de Sioule – Retour aux sources,

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat ainsi que tous documents relatifs à ce sujet,

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier,

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	18 Janvier 2024	
Date de publication	09. 02. 2024	
Nombre de conseillers		
En exercice	29	
Absent	1	
Présents	24	
Pouvoirs	4	
Votants	28	

L'an deux mille vingt quatre
Le Jeudi 01 Février à 19 heures
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain (porteur d'un pouvoir de Mme REDON Véronique), Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, M. COULON Gérard, Mme JEUDI Aline (porteur d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, M. MONTJOL Hubert (porteur d'un pouvoir de Mme CHABRIDON Julie) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme REDON Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme PERONNET Cathy, Mme CHABRIDON Julie.

Absents : M. RAY François.

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 24/007. POLITIQUE CULTURELLE – MODIFICATION DES TARIFS PERMANENTS DU MUSEE

Pièce jointe : Tableau des tarifs du musée Yves Machelon

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil Municipal relatives aux tarifs permanents du Musée Yves Machelon,

Vu l'avis de la commission des finances et dynamique économique en date du 30 janvier 2024,

Considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs en vigueur afin de s'adapter à l'évolution des activités,

Sur proposition de Madame Annick Bertolucci, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

DE MODIFIER les tarifs municipaux comme annexés à la délibération,

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme
Le Maire



Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20240209124-007-DE
Date de réception préfecture : 09/02/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 18 Janvier 2024	L'an deux mille vingt quatre Le Jeudi 01 Février à 19 heures Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.
Date de publication <i>09.02.2024</i>	<u>Étaient présents</u> : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain (porteur d'un pouvoir de Mme REDON Véronique), Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, M. COULON Gérard, Mme JEUDI Aline (porteur d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, M. MONTJOL Hubert (porteur d'un pouvoir de Mme CHABRIDON Julie) formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de conseillers En exercice 29 Absent 1 Présents 24 Pouvoirs 4 Votants 28	

Excusés ayant donné pouvoir : Mme REDON Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme PERONNET Cathy, Mme CHABRIDON Julie.

Absents : M. RAY François.

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 24/008. POLITIQUE EDUCATION – JEUNESSE - FUSION DES ECOLES MATERNELLES CHAMP DE FOIRE ET EUGENE BANNIER

Parmi ses compétences, la Ville a la charge de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles publiques. Elle décide ainsi de la création et de l'implantation des écoles sur son territoire (articles L.212-1 du code de l'éducation et L.2121-30 du code général des collectivités territoriales).

Gannat, dans le cadre du programme « Petite Ville de Demain » mène un programme d'investissement pour l'attractivité et le bien-vivre à Gannat. La commune souhaite réorganiser ses 4 sites scolaires de centre-ville afin de **créer l'école de demain : résistante, protectrice, moderne et de projets.**

Objectifs :

- Offrir des sites scolaires modernisés
- Répondre aux attentes légitimes de confort, d'équipement et de bien-être des enfants et des équipes pédagogiques, du périscolaire, de restauration, d'hygiène
- Répondre aux besoins d'autonomie des enfants
- Répondre aux demandes des parents (accueil du matin)
- Répondre aux attentes de l'éducation nationale, de la gendarmerie, des pompiers...
- Séparer les publics pour une meilleure sécurisation des sites et fonctionnalité
- Améliorer le plan de circulation et les usages des parents
- Investir les anciennes écoles afin de répondre aux besoins de la petite enfance et de la vie associative et culturelle

L'année scolaire 2022-2023 a été consacrée à une large consultation des publics en présence de l'Inspection Académique (directeurs d'écoles, enseignants, parents d'élèves, associations, personnel municipal...).

A la demande de la commune et en concertation avec la direction des services de l'Éducation Nationale, il est proposé de fusionner administrativement à compter de la rentrée scolaire 2024 – 2025 les écoles maternelles Champ de Foire et Eugène Bannier.

Cette nouvelle école sera composée de 5 classes soit un effectif prévisionnel pour la rentrée 2024 d'environ 85 élèves. Les élèves seront accueillis dans les locaux de la maternelle du Champ de foire et dans les locaux du bâtiment Jean Jaurès à la rentrée 2024. Les travaux dans l'actuelle école maternelle Eugène Bannier se dérouleront de l'été 2024 à mars 2025. A compter de la rentrée de septembre 2025, tous les élèves seront accueillis dans les locaux de la maternelle Eugène Bannier rénovés.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-30,

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L.212-1,

Vu l'avis des conseils d'écoles de l'école maternelle Eugène Bannier du 17 octobre 2023 et de l'école maternelle du Champ de Foire du 9 novembre 2023,

Vu l'avis favorable de Madame le Préfet en date du 31 janvier 2024,

Considérant que le projet de fusion nécessite un avis du conseil municipal,

Sur proposition de Madame Stéphanie Cartoux, Adjointe au Maire,

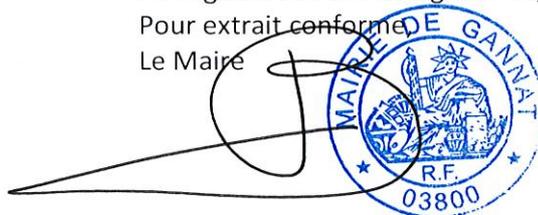
Après en avoir délibéré, DECIDE,

Par 21 voix POUR,

Et 5 CONTRE : M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme JEUDI Aline (porteur d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy) ; 2 ABSENCES : M. MONTJOL Hubert (porteur d'un pouvoir de Mme CHABRIDON Julie)

D'APPROUVER la fusion administrative des écoles maternelles Champ de Foire et Eugène Bannier en une entité unique dès la rentrée 2024/2025.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 18 Janvier 2024	L'an deux mille vingt quatre Le Jeudi 01 Février à 19 heures Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.
Date de publication 09.02.2024	<u>Etaient présents</u> : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain (porteur d'un pouvoir de Mme REDON Véronique), Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, M. COULON Gérard, Mme JEUDI Aline (porteur d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, M. MONTJOL Hubert (porteur d'un pouvoir de Mme CHABRIDON Julie) formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de conseillers En exercice 29 Absent 1 Présents 24 Pouvoirs 4 Votants 28	

Excusés ayant donné pouvoir : Mme REDON Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme PERONNET Cathy, Mme CHABRIDON Julie.

Absents : M. RAY François.

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 24/009. POLITIQUE EDUCATION – JEUNESSE - FUSION DES ECOLES ELEMENTAIRES PASTEUR ET JEAN JAURES

Parmi ses compétences, la Ville a la charge de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles publiques. Elle décide ainsi de la création et de l'implantation des écoles sur son territoire (articles L.212-1 du code de l'éducation et L.2121-30 du code général des collectivités territoriales).

Gannat, dans le cadre du programme « Petite Ville de Demain » mène un programme d'investissement pour l'attractivité et le bien-vivre à Gannat. La commune souhaite réorganiser ses 4 sites scolaires de centre-ville afin de **créer l'école de demain : résistante, protectrice, moderne et de projets.**

Objectifs :

- Offrir des sites scolaires modernisés
- Répondre aux attentes légitimes de confort, d'équipement et de bien-être des enfants et des équipes pédagogiques, du périscolaire, de restauration, d'hygiène
- Répondre aux besoins d'autonomie des enfants
- Répondre aux demandes des parents (accueil du matin)
- Répondre aux attentes de l'éducation nationale, de la gendarmerie, des pompiers...
- Séparer les publics pour une meilleure sécurisation des sites et fonctionnalité
- Améliorer le plan de circulation et les usages des parents
- Investir les anciennes écoles afin de répondre aux besoins de la petite enfance et de la vie associative et culturelle

L'année scolaire 2022-2023 a été consacrée à une large consultation des publics en présence de l'Inspection Académique (directeurs d'écoles, enseignants, parents d'élèves, associations, personnel municipal...).

A la demande de la commune et en concertation avec la direction des services de l'Education Nationale, il est proposé de fusionner administrativement à compter de la rentrée scolaire 2024 – 2025 les écoles élémentaires Louis Pasteur et Jean Jaurès dans les locaux de l'école élémentaire Louis Pasteur.

Cette nouvelle école sera composée de 10 classes dont un dispositif ULIS soit un effectif prévisionnel pour la rentrée 2024 d'environ 192 élèves.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-30,

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L.212-1,

Vu l'avis des conseils d'écoles de l'école élémentaire Jean Jaurès du 20 octobre 2023 et de l'école élémentaire Louis Pasteur du 17 octobre 2023,

Vu l'avis favorable de Madame le Préfet en date du 31 janvier 2024,

Considérant que le projet de fusion nécessite un avis du conseil municipal,

Sur proposition de Madame Stéphanie Cartoux, Adjointe au Maire,

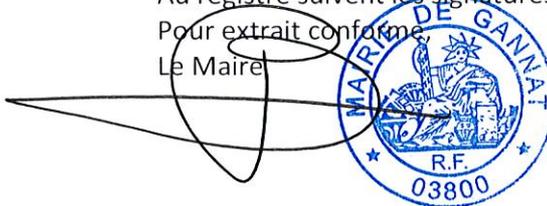
Après en avoir délibéré, DECIDE,

Par 21 voix POUR,

Et 7 CONTRE : M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme JEUDI Aline (porteur d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), M. MONTJOL Hubert (porteur d'un pouvoir de Mme CHABRIDON Julie)

D'APPROUVER la fusion administrative des écoles élémentaires Louis Pasteur et Jean Jaurès en une entité unique dès la rentrée 2024/2025.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 18 Janvier 2024
Date de publication <i>09.02.2024</i>
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 1
Présents 24
Pouvoirs 4
Votants 28

L'an deux mille vingt quatre

Le Jeudi 01 Février à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain (porteur d'un pouvoir de Mme REDON Véronique), Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, M. COULON Gérard, Mme JEUDI Aline (porteur d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, M. MONTJOL Hubert (porteur d'un pouvoir de Mme CHABRIDON Julie) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme REDON Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme PERONNET Cathy, Mme CHABRIDON Julie.

Absents : M. RAY François.

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 24/010. POLITIQUE EDUCATION – JEUNESSE - CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DU COMMERCE ET INDUSTRIE DE L'ALLIER / BOURSE D'ENGAGEMENT CITOYEN

Pièce jointe : convention de partenariat

La municipalité de Gannat a décidé d'encourager les jeunes à s'engager volontairement dans les différentes structures communales et associatives en mettant en place le dispositif **Bourse Engagement Citoyen BEC** accessible aux jeunes de 11 à 25 ans résidant sur la commune de GANNAT.

En contrepartie, elle les aide dans leur projet personnel sous forme :

- D'une bourse formation
- D'une aide au permis de conduire
- Ou d'une bourse consommation dans les enseignes GANNATOISES partenaires

L'association accueillera le bénéficiaire pour une durée de 36 heures selon les formats suivants :

- Entre 2 mois minimum et 10 mois maximum dans la limite de 4 heures maximum par semaine
- La nature de l'engagement que le bénéficiaire effectuera, devra être préalablement acceptée par la commission municipale pour ouvrir droit à la bourse.

Il convient aujourd'hui d'adopter une convention de partenariat entre la commune et la chambre de commerce et d'industrie.

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20240209-24-010-DE
Date de réception préfecture : 09/02/2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal de la commune pour l'exercice 2023,

Vu la délibération n° 65/19 du Conseil municipal réuni en séance du 12 juillet 2019 décidant de créer un dispositif de bourse d'engagement citoyen pour les jeunes gannatois et en a défini les principales modalités.

Vu la délibération n° 96/19 du conseil municipal réuni en séance du 4 octobre 2019 définissant les montants et modalités de fonctionnement des chèques engagement citoyen.

Vu la délibération n°70/21 du conseil municipal réuni en séance du 12 juillet 2021 définissant les modalités de participation aux frais du permis de conduire venant compléter le dispositif.

Vu la délibération n°23/31 du conseil municipal réuni en séance du 10 mars 2023 approuvant la convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier pour l'année 2023,

Vu le projet de convention à intervenir avec la Chambre du Commerce et d'Industrie de Montluçon – Gannat pour l'année 2024,

Vu l'avis des commissions,

Considérant l'intérêt de cette opération pour les jeunes gannatois,

Considérant qu'il convient de contractualiser avec la Chambre de Commerce et d'Industrie,

Sur proposition de Madame Stéphanie Cartoux, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

Par 21 voix POUR,

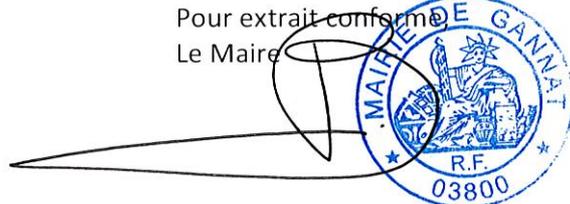
Et 7 ABSTENTIONS : M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme JEUDI Aline (porteur d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), M. MONTJOL Hubert (porteur d'un pouvoir de Mme CHABRIDON Julie)

D'APPROUVER la convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier ci-annexée,

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention et tous documents afférents à cette opération,

DE PRECISER que les dépenses afférentes seront assurées au moyen des crédits inscrits au budget principal.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 18 Janvier 2024
Date de publication 09.02.2024
Nombre de conseillers En exercice 29 Absent 1 Présents 24 Pouvoirs 4 Votants 28

L'an deux mille vingt quatre

Le Jeudi 01 Février à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Étaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain (porteur d'un pouvoir de Mme REDON Véronique), Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, M. COULON Gérard, Mme JEUDI Aline (porteur d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, M. MONTJOL Hubert (porteur d'un pouvoir de Mme CHABRIDON Julie) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme REDON Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme PERONNET Cathy, Mme CHABRIDON Julie.

Absents : M. RAY François.

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 24/011. POLITIQUE EDUCATION – JEUNESSE - BOURSE ENGAGEMENT CITOYEN – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES AUTO-ECOLES GANNATOISES

2 pièces jointes : conventions de partenariat

La municipalité de Gannat a décidé d'encourager les jeunes à s'engager volontairement dans les différentes structures communales et associatives en mettant en place le dispositif **Bourse Engagement Citoyen (BEC)** accessible aux jeunes de 11 à 25 ans résidant sur la commune de GANNAT.

En contrepartie, elle les aide dans leur projet personnel sous forme :

- D'une bourse formation
- D'une aide au permis de conduire
- Ou d'une bourse consommation dans les enseignes GANNATOISES partenaires

L'association accueillera le bénéficiaire pour une durée de 36 heures selon les formats suivants :

- Entre 2 mois minimum et 10 mois maximum dans la limite de 4 heures maximum par semaine
- La nature de l'engagement que le bénéficiaire effectuera, devra être préalablement acceptée par la commission municipale pour ouvrir droit à la bourse.

Il convient aujourd'hui de contractualiser avec les autoécoles gannatoises le dispositif.

Accusé de réception en préfecture
00821000180-2024-0209-24-011-DE
Date de réception préfecture : 09/02/2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal de la commune pour l'exercice 2023,

Vu la délibération n° 65/19 du Conseil municipal réuni en séance du 12 juillet 2019 décidant de créer un dispositif de bourse d'engagement citoyen pour les jeunes gannatois et en a défini les principales modalités.

Vu la délibération n° 96/19 du Conseil municipal réuni en séance du 4 octobre 2019 définissant les montants et modalités de fonctionnement des chèques engagement citoyen.

Vu la délibération n°70/21 du Conseil municipal réuni en séance du 12 juillet 2021 définissant les modalités de participation aux frais du permis de conduire venant compléter le dispositif.

Vu la délibération n°23/32 du conseil municipal réuni en séance du 10 mars 2023 approuvant la convention de partenariat avec les auto-écoles gannatoises,

Vu les projets de conventions à intervenir avec les auto-écoles gannatoises,

Vu l'avis des commissions,

Considérant l'intérêt de cette opération pour les jeunes gannatois,

Considérant qu'il convient de contractualiser avec les auto-écoles gannatoises,

Sur proposition de Madame Stéphanie Cartoux, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

Par 21 voix POUR,

Et 7 ABSTENTIONS : M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme JEUDI Aline (porteur d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), M. MONTJOL Hubert (porteur d'un pouvoir de Mme CHABRIDON Julie)

D'APPROUVER les projets de conventions ci-annexés,

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer ces conventions et tous documents afférents à cette opération,

DE PRECISER que les dépenses afférentes seront assurées au moyen des crédits inscrits au budget principal.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 18 Janvier 2024
Date de publication 09.02.2024
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 1
Présents 24
Pouvoirs 4
Votants 28

L'an deux mille vingt quatre

Le Jeudi 01 Février à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Étaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain (porteur d'un pouvoir de Mme REDON Véronique), Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, M. COULON Gérard, Mme JEUDI Aline (porteur d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, M. MONTJOL Hubert (porteur d'un pouvoir de Mme CHABRIDON Julie) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme REDON Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme PERONNET Cathy, Mme CHABRIDON Julie.

Absents : M. RAY François.

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 24/012. POLITIQUE EDUCATION – JEUNESSE – AVENANTS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT

2 pièces jointes : convention périscolaire et convention extrascolaire

Suite à la prolongation de la Convention Territoriale Globale (C.T.G.) approuvée par délibération n°23/093 du conseil municipal du 16 octobre 2023, il convient d'approuver les projets d'avenants relatifs aux conventions d'objectifs et de financement CAF : l'une pour les activités périscolaires et l'autre pour les activités extrascolaires au titre de l'année 2024. Ces conventions sont le projet de territoire pour la commune visant à renforcer les actions menées sur les accueils périscolaires et accueils extrascolaires dans le cadre du P.E.G.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°33/21 du conseil municipal du 12 mars 2021 approuvant la convention bonus établie avec la Caisse des Allocations Familiales CAF,

Vu la délibération n°23/093 du conseil municipal du 16 octobre 2023 approuvant la prolongation de la Convention Territoriale Globale CTG,

Vu les projets d'avenants des conventions présentées en annexes,

Vu l'étude faite en commission solidarités, santé, éducation, jeunesse et familles en date du 19 janvier 2024 et vu l'avis exprimé à l'issue,

Vu les actions développées dans le cadre du P.E.G. de la Ville, en cohérence avec les objectifs fixés dans la C.T.G.

Sur proposition de Madame Stéphanie Cartoux, Adjointe au Maire,

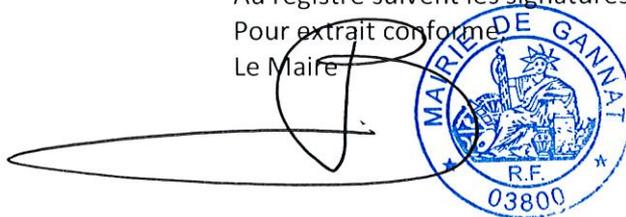
Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

D'ADOPTER les avenants conventions ci-annexés,

D'AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer ces avenants ou tout autre document relatif à ce dossier.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. Cartoux', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE GANNAT' at the top, 'R.F.' in the center, and '03800' at the bottom. The stamp also features a central emblem depicting a figure holding a staff and a cross, surrounded by a decorative border.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 18 Janvier 2024
Date de publication <i>09.02.2024</i>
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 1
Présents 24
Pouvoirs 4
Votants 28

L'an deux mille vingt quatre

Le Jeudi 01 Février à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain (porteur d'un pouvoir de Mme REDON Véronique), Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, M. COULON Gérard, Mme JEUDI Aline (porteur d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, M. MONTJOL Hubert (porteur d'un pouvoir de Mme CHABRIDON Julie) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme REDON Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme PERONNET Cathy, Mme CHABRIDON Julie.

Absents : M. RAY François.

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 24/013. POLITIQUE EDUCATION – JEUNESSE - AVENANT CONVENTION N°1 CHARGE DE COOPERATION CTG

Pièce jointe : avenant convention n°1 chargé de coopération CTG

Suite à la prolongation de la Convention Territoriale Globale (C.T.G.) approuvée par délibération n°23/093 du conseil municipal du 16 octobre 2023, il convient d'approuver les projets d'avenants relatifs aux conventions d'objectifs et de financement CAF : l'une pour les activités périscolaires et l'autre pour les activités extrascolaires au titre de l'année 2024. Ces conventions sont le projet de territoire pour la commune visant à renforcer les actions menées sur les accueils périscolaires et accueils extrascolaires dans le cadre du P.E.G.

Ainsi, cet avenant à la convention intitulée « chargé de coopération » s'apparente à un projet de territoire pour la commune en renforçant les actions en faveur du public « ado » comme axe prioritaire du P.E.G.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°32/21 du conseil municipal du 12 mars 2021 approuvant la convention d'objectifs et de financement établie avec la Caisse des Allocations Familiales CAF,

Vu la délibération n°23/093 du conseil municipal du 16 octobre 2023 approuvant la prolongation de la Convention Territoriale Globale CTG,

Vu le projet d'avenant de la convention présenté en annexes,

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20240209-24-013-DE
Date de réception préfecture : 09/02/2024

Vu l'étude faite en commission solidarités, santé, éducation, jeunesse et familles en date du 19 janvier 2024 et vu l'avis exprimé à l'issue,

Vu les actions développées dans le cadre du P.E.G. de la Ville, en cohérence avec les objectifs fixés dans la C.T.G.

Sur proposition de Madame Stéphanie Cartoux, Adjointe au Maire,

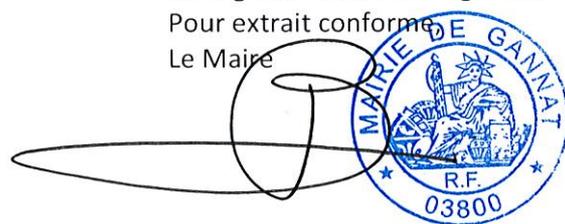
Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

D'ADOPTER la convention ci annexée,

D'AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer cette convention

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme
Le Maire



Sur proposition de Madame Stéphanie Cartoux, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

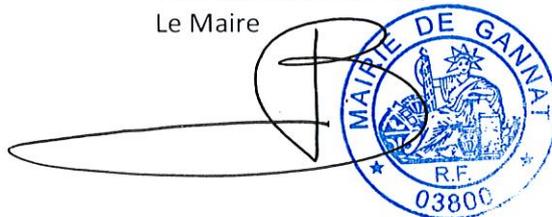
DE METTRE A JOUR le règlement de fonctionnement du Point Accueil Jeunes

D'ADOPTER le projet de règlement annexé

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 18 Janvier 2024
Date de publication <i>09.02.2024</i>
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 1
Présents 24
Pouvoirs 4
Votants 28

L'an deux mille vingt quatre

Le Jeudi 01 Février à 19 heures

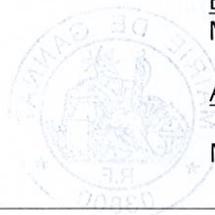
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain (porteur d'un pouvoir de Mme REDON Véronique), Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, M. COULON Gérard, Mme JEUDI Aline (porteur d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, M. MONTJOL Hubert (porteur d'un pouvoir de Mme CHABRIDON Julie) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme REDON Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme PERONNET Cathy, Mme CHABRIDON Julie.

Absents : M. RAY François.

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.



N° 24/015. RESSOURCES HUMAINES – PLAN DE FORMATION 2024

PJ : plan de formation 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L423-3,

Vu le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,

Vu les décrets n° 2008-512 et n° 2008-513 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu le projet de plan de formation 2024,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 15 décembre 2023,

Considérant la nécessité de construire et de proposer aux agents de l'établissement un plan de formation,

Considérant l'objectif de répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité,

Considérant que ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs,

Considérant que ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains agents, et qu'il sera alors possible, le cas échéant, de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations du personnel,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

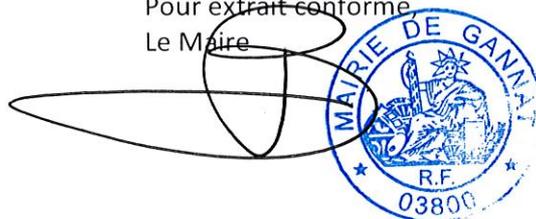
D' APPROUVER le plan de formation tel qu'il a été validé par le Comité Social Territorial de la collectivité,

D' INSTITUER le plan de formation pour une période de 1 an (2024),

D' AUTORISER Madame le Maire à l'adresser au Centre national de la Fonction Publique Territoriale CNFPT,

D' INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 18 Janvier 2024
Date de publication <i>09. 02. 2024</i>
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 1
Présents 24
Pouvoirs 4
Votants 28

L'an deux mille vingt quatre

Le Jeudi 01 Février à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain (porteur d'un pouvoir de Mme REDON Véronique), Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, M. COULON Gérard, Mme JEUDI Aline (porteur d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, M. MONTJOL Hubert (porteur d'un pouvoir de Mme CHABRIDON Julie) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme REDON Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme PERONNET Cathy, Mme CHABRIDON Julie.

Absents : M. RAY François.

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 24/016. COMMANDE PUBLIQUE – CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2025-2028

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier souscrit, pour le compte de nombreuses collectivités du département, un contrat d'assurance les garantissant contre certains de leurs risques financiers découlant des règles statutaires (congé maladie, décès...). Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Ainsi, le centre de gestion entame, dès à présent, la procédure de renouvellement de ce contrat.

La Ville de Gannat a la possibilité de se joindre à cette démarche en autorisant le centre de Gestion à agir pour le compte de la mairie. Il est précisé que la mairie fera l'objet d'une tarification spécifique dans le cahier des charges.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- Agents affiliés IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant ;

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2025.
- Régime du contrat : capitalisation.

Cette décision d'adhérer au contrat d'assurance statutaire proposé par le centre de gestion ne concerne que la consultation. La décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu l'avis de la commission finances et dynamique économique en date du 30 janvier 2024 ;

Sur proposition de Madame le Maire,

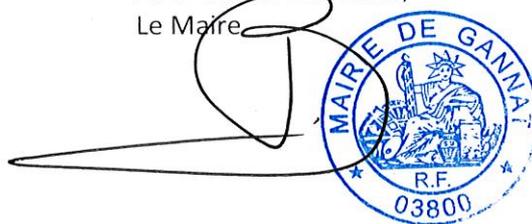
Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

DE CHARGER le Centre de gestion pour lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

DE PRECISER que la décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 18 Janvier 2024
Date de publication 09. 02. 2024
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 1
Présents 24
Pouvoirs 4
Votants 28

L'an deux mille vingt quatre

Le Jeudi 01 Février à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain (porteur d'un pouvoir de Mme REDON Véronique), Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, M. COULON Gérard, Mme JEUDI Aline (porteur d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, M. MONTJOL Hubert (porteur d'un pouvoir de Mme CHABRIDON Julie) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme REDON Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme PERONNET Cathy, Mme CHABRIDON Julie.

Absents : M. RAY François.

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 24/017. COMMANDE PUBLIQUE – ASSURANCES – MARCHE 2021-06 – PRESTATIONS STATUTAIRES – AVENANT N°3

Pièce jointe : projet avenant n°3

L'avenant n°3 concerne le marché 2021/06, lot « assurance prestations statutaires » et a pour objet la révision du taux de cotisation concernant les agents IRCANTEC, permettant de répondre aux impacts juridiques et financiers de la loi portant réforme des retraites (n°2023-370 du 14 avril 2023) allongeant de 62 à 64 ans l'âge légal de départ à la retraite.

N'ayant réceptionné ledit avenant qu'à la date du 5 janvier 2023, les conditions du contrat seront modifiées comme suit, à compter du 1^{er} mars 2024, à savoir :

- D'appliquer nos garanties actuelles (*accident du travail / maladie professionnelle ; congé longue maladie / longue durée ; congé de maladie ordinaire ; maternité / adoption / paternité*), sans franchise sauf 10 jours fermes en congé de maladie ordinaire, sur la tranche d'âge 63/64 ans passant notre taux de cotisation de 1,55% à 1,60% concernant les agents IRCANTEC.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le budget principal ;

Vu les articles 66, 67, 78 et 80 du décret n°2016-360 du mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu la délibération n°98/21 du conseil municipal en date du 26 novembre 2021 prenant acte de l'attribution du marché assurances 2021-06 « prestations statutaires 2022/2025 » au groupement SIACI SAINT HONORE / AXA ;

Vu la délibération n°61/22 du conseil municipal en date du 6 mai 2022 prenant acte de conclure l'avenant n°01 « décret décès 2021 » du marché assurances 2021-06 « prestations statutaires 2022/2025 » ;

Vu la délibération n°23/120 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 prenant acte de conclure l'avenant n°02 « révision taux agent CNRACL » du marché assurances 2021-06 « prestations statutaires 2022/2025 » ;

Vu la décision de la Commission des Marchés A Procédures Adaptées en date du 29 janvier 2024 ;

Considérant l'avenant n°03 émis par la compagnie d'assurance AXA et réceptionné par mail en date du 5 janvier 2024 révisant le taux de cotisation pour les agents IRCANTEC ;

Sur proposition de Madame Annick Bertolucci, Adjointe au Maire

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

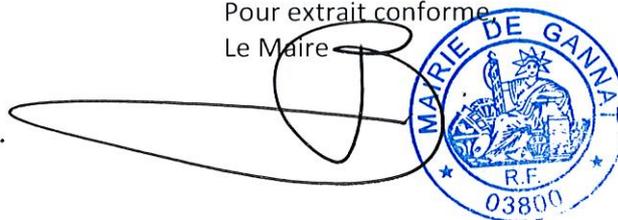
DE PRENDRE ACTE de la décision de la Commission des Marchés A Procédures Adaptées de conclure l'avenant n°03 au marché 2021-06 « prestations statutaires » tel qu'annexé, ayant pour objet la révision du taux de cotisation concernant les agents IRCANTEC à compter du 1^{er} mars 2024.

Les autres modalités du contrat ne subiront aucune modification.

D'AUTORISER Mme le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant susmentionné relatif au marché d'assurance 2021-06 – « prestations statutaires », tel qu'annexé.

DE PRECISER que les dépenses afférentes seront assurées au moyen des crédits inscrits à la section de fonctionnement du budget général.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme
Le Maire

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE GANNAT' at the top, 'R.F.' in the center, and '03800' at the bottom. The signature is a large, stylized cursive mark.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 18 Janvier 2024
Date de publication 09. 02. 2024
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 1
Présents 24
Pouvoirs 4
Votants 28

L'an deux mille vingt quatre

Le Jeudi 01 Février à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Étaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain (porteur d'un pouvoir de Mme REDON Véronique), Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, M. COULON Gérard, Mme JEUDI Aline (porteur d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, M. MONTJOL Hubert (porteur d'un pouvoir de Mme CHABRIDON Julie) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme REDON Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme PERONNET Cathy, Mme CHABRIDON Julie.

Absents : M. RAY François.

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 24/018. COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ DE TRAVAUX RESTRUCTURATION DES ECOLES REAMENAGEMENT ECOLE EUGENE BANNIER GANNAT

La présente consultation a pour objet les travaux de réaménagement de l'école Bannier à Gannat et se décompose en plusieurs lots :

- Lot 01 : Démolition – Gros œuvre
- Lot 02 : Charpente bois
- Lot 03 : Couverture
- Lot 04 : Façades
- Lot 06 : Menuiseries extérieures aluminium
- Lot 07 : Métallerie – Serrurerie
- Lot 08 : Menuiseries intérieures
- Lot 09 : Plâtrerie – Peinture – Faïence
- Lot 10 : Sols souples
- Lot 11 : Plomberie – Chauffage – Ventilation
- Lot 12 : Electricité courants forts et faibles
- Lot 13 : VRD – Espaces verts

Les lots 03 – 06 et 07 sont concernés par la prestation supplémentaire relative à l'encloisonnement de l'escalier extérieur.

- **Lot 07 : Métallerie - Serrurerie**

De Prendre acte de l'avis de la Commission des marchés à procédure adaptée de retenir l'entreprise ALUMINIUM FABRICATION DIFFUSION – AFD domiciliée à Montluçon (03), ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 78 009,86€ HT, soit 93 611,83€ TTC décomposé comme suit : 60 973,09€ HT offre de base et 17 036,77€ HT Prestation supplémentaire éventuelle

- **Lot 08 : Menuiseries intérieures**

D'approuver l'avis de la Commission des marchés à procédure adaptée et décide de retenir l'entreprise SARL ANTIC AUVERGNE domiciliée à Thiers (63), ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 94 165,93€ HT, soit 112 999,12€ TTC

- **Lot 09 : Plâtrerie – Peinture - Faïence**

De Prendre acte de l'avis de la Commission des marchés à procédure adaptée de déclarer ce lot sans suite pour modifications de prescriptions techniques au cahier des charges.

- **Lot 10 : Sols souples**

De Prendre acte de l'avis de la Commission des marchés à procédure adaptée de retenir l'entreprise SARL FAROPPA CHRISTOPHE domiciliée à Monestier (03), ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 30 490,41€ HT, soit 36 588,49€ TTC

- **Lot 11 : Plomberie – Chauffage - Ventilation**

D'approuver l'avis de la Commission des marchés à procédure adaptée et décide de retenir l'entreprise A2L domiciliée à Quinssaines (03), ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 192 000,00€ HT, soit 230 400,00€ TTC

- **Lot 12 : Electricité courants forts et faibles**

De Prendre acte de l'avis de la Commission des marchés à procédure adaptée de retenir l'entreprise SARL VOMIERO domiciliée à Saint Bonnet Près Riom (63), ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 87 070,60€ HT, soit 104 484,72€ TTC

- **Lot 13 : VRD – Espaces verts**

De Prendre acte de l'avis de la Commission des marchés à procédure adaptée de retenir l'entreprise SANCHEZ BTP domiciliée à Tallende (63), ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 12 510,61€ HT, soit 15 012,73€ TTC

DE PRENDRE NOTE que le conseil municipal a délégué la signature à Madame Le Maire ou son représentant concernant les lots 02, 03, 04, 07, 09, 10, 12 et 13

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer les marchés et tout document afférent à sa bonne exécution avec les entreprises retenues pour les lots 01, 06, 08 et 11

DE PRECISER que les dépenses afférentes seront assurées au moyen des crédits inscrits au budget principal

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 18 Janvier 2024
Date de publication 09.02.2024
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 1
Présents 24
Pouvoirs 4
Votants 28

L'an deux mille vingt quatre

Le Jeudi 01 Février à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain (porteur d'un pouvoir de Mme REDON Véronique), Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, M. COULON Gérard, Mme JEUDI Aline (porteur d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, M. MONTJOL Hubert (porteur d'un pouvoir de Mme CHABRIDON Julie) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme REDON Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme PERONNET Cathy, Mme CHABRIDON Julie.

Absents : M. RAY François.

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 24/019. COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ DE TRAVAUX – RESTRUCTURATION DES ECOLES REAMENAGEMENT ECOLE PASTEUR GANNAT

La présente consultation a pour objet les travaux de réaménagement de l'école Pasteur à Gannat et se décompose en plusieurs lots :

- Lot 01 : Démolition – Gros œuvre
- Lot 03 : Couverture
- Lot 04 : Façades
- Lot 05 : Menuiseries extérieures PVC
- Lot 06 : Menuiseries extérieures aluminium
- Lot 07 : Métallerie – Serrurerie
- Lot 08 : Menuiseries intérieures
- Lot 09 : Plâtrerie – Peinture – Faïence
- Lot 10 : Sols souples
- Lot 11 : Plomberie – Chauffage – Ventilation
- Lot 12 : Electricité courants forts et faibles
- Lot 13 : VRD – Espaces verts

Un avis d'appel public à concurrence a été publié en date du 1^{er} décembre 2023 sur la plateforme de dématérialisation e-marchespublics, au BOAMP et sur le site internet de la Mairie de Gannat. La date limite de remise des offres a été fixée au 29 décembre 2023 à 17h00.

Accusé de réception en préfecture
2024-01-09 10:00:00
Date de réception préfecture : 09/02/2024

La Commission des marchés à procédure adaptée s'est réunie le 29 janvier 2024 afin d'examiner les offres et de formuler un avis.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget principal

Vu les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique,

Vu la consultation en date du 1^{er} décembre 2023,

Vu l'avis de la commission des marchés à procédure adaptée du 29 janvier 2024,

Vu la commission des finances et dynamique économique en date du 30 janvier 2024,

Sur proposition de Madame Annick Bertolucci, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

Par 21 voix POUR,

Et 7 ABSTENTIONS : M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme JEUDI Aline (porteur d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), M. MONTJOL Hubert (porteur d'un pouvoir de Mme CHABRIDON Julie)

- Lot 01 : Démolition – Gros œuvre

D'approuver l'avis de la Commission des marchés à procédure adaptée et décide de retenir l'entreprise SANCHEZ BTP domiciliée à Tallende (03), ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 186 310,48€ HT, soit 223 572,58€ TTC

- Lot 03 : Couverture

De Prendre acte de l'avis de la Commission des marchés à procédure adaptée de retenir l'entreprise NAVARON domiciliée à Romagnat (63), ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 8 017,28€ HT, soit 9 620,74€ TTC

- Lot 04 : Façades

De Prendre acte de l'avis de la Commission des marchés à procédure adaptée de retenir l'entreprise ARTA domiciliée à Clermont-Ferrand (63), ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 7 324,67€ HT, soit 8 789,60€ TTC

- Lot 05 : Menuiseries extérieures PVC

De Prendre acte de l'avis de la Commission des marchés à procédure adaptée de retenir l'entreprise SOCIETE DE MENUISERIE ET DE SERRURERIE LAURENT - SMSL domiciliée à Chateaugay (63), ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 17 092,00€ HT, soit 20 510,40€ TTC

- Lot 06 : Menuiseries extérieures aluminium

De Prendre acte de l'avis de la Commission des marchés à procédure adaptée de retenir l'entreprise ALUMINIUM FABRICATION DIFFUSION – AFD domiciliée à Montluçon (03), ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 13 532,00€ HT, soit 16 238,40€ TTC

- **Lot 07 : Métallerie - Serrurerie**

De Prendre acte de l'avis de la Commission des marchés à procédure adaptée de retenir l'entreprise SARL BAJAUD domiciliée à Montmarault (03), ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 51 635,00€ HT, soit 61 962,00€ TTC

- **Lot 08 : Menuiseries intérieures**

De Prendre acte de l'avis de la Commission des marchés à procédure adaptée de retenir l'entreprise ANTIC AUVERGNE domiciliée à Thiers (63), ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 71 556,33€ HT, soit 85 867,60€ TTC

- **Lot 09 : Plâtrerie – Peinture - Faïence**

D'approuver l'avis de la Commission des marchés à procédure adaptée et décide de retenir l'entreprise DECORAMA domiciliée à Clermont-Ferrand (63), ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 151 998,41€ HT, soit 182 398,09€ TTC

- **Lot 10 : Sols souples**

De Prendre acte de l'avis de la Commission des marchés à procédure adaptée de retenir l'entreprise SARL CARTECH domiciliée à Ambert (63), ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 49 592,46 HT, soit 59 510,95 TTC

- **Lot 11 : Plomberie – Chauffage - Ventilation**

D'approuver l'avis de la Commission des marchés à procédure adaptée et décide de retenir l'entreprise A2L domiciliée à Quinssaines (03), ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 170 000,00€ HT, soit 204 000,00€ TTC

- **Lot 12 : Electricité courants forts et faibles**

De Prendre acte de l'avis de la Commission des marchés à procédure adaptée de retenir l'entreprise SARL VOMIERO domiciliée à Saint Bonnet Près Riom (63), ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 81 000,28€ HT, soit 97 200,34€ TTC

- **Lot 13 : VRD – Espaces verts**

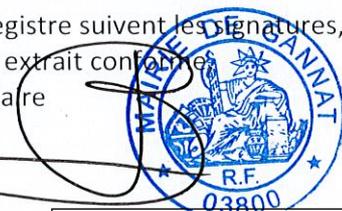
De Prendre acte de l'avis de la Commission des marchés à procédure adaptée de retenir l'entreprise SAS GATP domiciliée à Pont du Château (63), ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 74 000,00€ HT, soit 88 800,00€ TTC

DE PRENDRE NOTE que le conseil municipal a délégué la signature à Madame Le Maire ou son représentant concernant les lots 03, 04, 05, 06, 07, 08, 10, 12 et 13

D' AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer les marchés et tout document afférent à sa bonne exécution avec les entreprises retenues pour les lots 01, 09 et 11

DE PRECISER que les dépenses afférentes seront assurées au moyen des crédits inscrits au budget principal

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme
Le Maire



Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20240209-24-019-DE
Date de réception préfecture : 09/02/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 18 Janvier 2024
Date de publication 09. 02. 2024
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 1
Présents 24
Pouvoirs 4
Votants 28

L'an deux mille vingt quatre
Le Jeudi 01 Février à 19 heures
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain (porteur d'un pouvoir de Mme REDON Véronique), Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, M. COULON Gérard, Mme JEUDI Aline (porteur d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, M. MONTJOL Hubert (porteur d'un pouvoir de Mme CHABRIDON Julie) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme REDON Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme PERONNET Cathy, Mme CHABRIDON Julie.

Absents : M. RAY François.

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 24/020. FINANCES PUBLIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION TELETHON

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la commande publique,

Vu la charte de partenariat de la vie associative gannatoise,

Vu l'étude du dossier de la demande de subvention réalisée par l'association du téléthon,

Vu l'avis de la commission des finances et dynamique économique réunie le 30 Janvier 2024,

Considérant les critères d'attribution,

Sur proposition de Madame Annick Bertolucci, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

D'ACCORDER une subvention de fonctionnement d'un montant de 400 € à l'association du téléthon au titre des actions menées en 2023,

DE PRECISER que les crédits seront inscrits au budget 2024.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conformes
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20240209-24-020-DE
Date de réception préfecture : 09/02/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 18 Janvier 2024	L'an deux mille vingt quatre Le Jeudi 01 Février à 19 heures Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.
Date de publication 09. 02. 2024	<u>Etaient présents</u> : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain (porteur d'un pouvoir de Mme REDON Véronique), Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, M. COULON Gérard, Mme JEUDI Aline (porteur d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, M. MONTJOL Hubert (porteur d'un pouvoir de Mme CHABRIDON Julie) formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de conseillers En exercice 29 Absent 1 Présents 24 Pouvoirs 4 Votants 28	

Excusés ayant donné pouvoir : Mme REDON Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme PERONNET Cathy, Mme CHABRIDON Julie.

Absents : M. RAY François.

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 24/021. FINANCES PUBLIQUES. PLAN DE FINANCEMENT RESTRUCTURATION ECOLE MATERNELLE EUGENE BANNIER

Par délibération n°23/40, le conseil municipal réuni en séance du 13 avril 2023 a approuvé le plan de financement prévisionnel de l'opération de restructuration des écoles de centre-ville.

Par délibération n°24/19, le conseil municipal réuni en séance du 1^{er} février 2024 a attribué les marchés de travaux pour la réalisation de l'école maternelle Eugène Bannier.

Il est proposé à cette séance d'ajuster le plan de financement initial de cette opération en distinguant les travaux menés dans chacune des écoles.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°04/22 du conseil municipal réuni en séance du 11 février 2022, sollicitant l'élaboration d'un contrat « reconquête centre-ville centre bourg » sur les années 2022-2026,

Vu la délibération n°144/22 du conseil municipal réuni en séance du 9 décembre 2022, relative à la convention d'Opération de revitalisation de Territoire, qui fixe le projet de territoire, les fiches actions et la programmation,

Vu la délibération n°23/39 du conseil municipal réuni en séance du 13 avril 2023 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restructuration des établissements scolaires de centre-ville et à la création d'un pôle culture, jeunesse et vie associative,

Vu la délibération n°23/40 du conseil municipal réuni en séance du 13 avril 2023 approuvant le plan de financement prévisionnel de l'opération de restructuration des écoles de centre-ville,

Considérant qu'il convient de délibérer sur le plan de financement conformément à l'attribution des marchés de travaux de l'école maternelle Eugène Bannier, et de solliciter les subventions auprès des différents partenaires financeurs,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel de l'opération restructuration des écoles de centre-ville ci-dessous :

ECOLE MATERNELLE EUGENE BANNIER					
Poste de dépenses	DEPENSES HT	Financeurs	DEPENSES ELIGIBLES	RÉCETTES 2024	pourcentage
Mission OPC ordonnancement de pilotage et de coordination	7 500 €	ETAT DETR / DSIL		300 000 €	22,26%
Contrôleur technique	4 900 €	FONDS VERT RENOVATION ENERGETIQUE	664 065 €	415 041 €	30,80%
Diagnostic amiante	3 050 €	FEDER TRANSITION ENERGETIQUE	379 890 €	237 431 €	17,62%
SPS	1 950 €				
Diagnostic énergétique	2 500 €	DEPARTEMENT RCVCB		117 956 €	8,75%
Etude géotechnique	13 340 €				
Relevé topographique	500 €	CAF	20 000 €	4 000 €	0,30%
Maîtrise d'œuvre	71 682 €	EDUCATION NATIONALE (équipement BBC)	4 000 €	3 200 €	0,24%
Marchés de travaux (lots non éligibles fonds vert)	573 981 €	AUTOFINANCEMENT/EMPRUNT		270 000 €	20,04%
Marchés de travaux (lots éligibles fonds vert)	648 125 €				
Mobilier	20 000 €				
MONTANT TOTAL	1 347 628 €	MONTANT TOTAL		1 347 628 €	100,00%

DE MANDATER Madame le Maire ou son représentant à solliciter ces subventions auprès des différents partenaires financiers et l'autorise à signer tous documents relatifs à ces demandes,

DE PRECISER que les crédits seront inscrits au budget principal,

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 18 Janvier 2024
Date de publication 09.01.2024
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 1
Présents 24
Pouvoirs 4
Votants 28

L'an deux mille vingt quatre

Le Jeudi 01 Février à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Étaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain (porteur d'un pouvoir de Mme REDON Véronique), Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, M. COULON Gérard, Mme JEUDI Aline (porteur d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, M. MONTJOL Hubert (porteur d'un pouvoir de Mme CHABRIDON Julie) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme REDON Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme PERONNET Cathy, Mme CHABRIDON Julie.

Absents : M. RAY François.

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 24/022. FINANCES PUBLIQUES. PLAN DE FINANCEMENT RESTRUCTURATION ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS PASTEUR

Par délibération n°23/40, le conseil municipal réuni en séance du 13 avril 2023 a approuvé le plan de financement prévisionnel de l'opération de restructuration des écoles de centre-ville.

Par délibération n°24/19, le conseil municipal réuni en séance du 1^{er} février 2024 a attribué les marchés de travaux pour la réalisation de l'école élémentaire Louis Pasteur.

Il est proposé à cette séance d'ajuster le plan de financement initial de cette opération en distinguant les travaux menés dans chacune des écoles.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°04/22 du conseil municipal réuni en séance du 11 février 2022, sollicitant l'élaboration d'un contrat « reconquête centre-ville centre bourg » sur les années 2022-2026,

Vu la délibération n°144/22 du conseil municipal réuni en séance du 9 décembre 2022, relative à la convention d'Opération de revitalisation de Territoire, qui fixe le projet de territoire, les fiches actions et la programmation,

Vu la délibération n°23/39 du conseil municipal réuni en séance du 13 avril 2023 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restructuration des établissements scolaires et à la création d'un pôle culture, jeunesse et vie associative,

Accusé de réception en préfecture
069210301180-20240209-24022-DE
Date de réception préfecture : 09/02/2024

Vu la délibération n°23/40 du conseil municipal réuni en séance du 13 avril 2023 approuvant le plan de financement prévisionnel de l'opération de restructuration des écoles de centre-ville,

Considérant qu'il convient de délibérer sur le plan de financement conformément à l'attribution des marchés de travaux de l'école élémentaire Louis Pasteur, et de solliciter les subventions auprès des différents partenaires financeurs,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel de l'opération restructuration des écoles de centre-ville ci-dessous :

ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS PASTEUR					
Poste de dépenses	DEPENSES HT	Financeurs	DEPENSES ELIGIBLES	RECETTES 2024	pourcentage
Mission OPC ordonnancement de pilotage et de coordination	7 500 €	ETAT DETR		300 000 €	30,07%
Contrôleur technique	4 900 €	ETAT DSIL		140 000 €	14,03%
Diagnostic amiante	4 500 €	FONDS VERT RENATURATION	74 000 €	44 400 €	4,45%
SPS	1 950 €				
Diagnostic énergétique	4 500 €	DEPARTEMENT RENOVATION BATIMENT		299 277 €	30,00%
Etude géotechnique	- €	CAF	20 000 €	4 000 €	0,40%
Relevé topographique	500 €	EDUCATION NATIONALE (équipement BBC)	4 000 €	3 200 €	0,32%
Maitrise d'œuvre	71 682 €	AUTOFINANCEMENT/EMPRUNT		206 714 €	20,72%
Marchés de travaux	882 059 €				
Mobilier	20 000 €				
	997 591 €	MONTANT TOTAL		997 591 €	100,00%

DE MANDATER Madame le Maire ou son représentant à solliciter ces subventions auprès des différents partenaires financiers et l'autorise à signer tous documents relatifs à ces demandes,

DE PRECISER que les crédits seront inscrits au budget principal,

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme
Le Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 18 Janvier 2024
Date de publication 09.02.2024
Nombre de conseillers En exercice 29 Absent 1 Présents 24 Pouvoirs 4 Votants 28

L'an deux mille vingt quatre
Le Jeudi 01 Février à 19 heures
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.
Étaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain (porteur d'un pouvoir de Mme REDON Véronique), Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, M. COULON Gérard, Mme JEUDI Aline (porteur d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, M. MONTJOL Hubert (porteur d'un pouvoir de Mme CHABRIDON Julie) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme REDON Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme PERONNET Cathy, Mme CHABRIDON Julie.

Absents : M. RAY François.

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 24/023. FINANCES PUBLIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION DETR – PROJET DE RENOVATION DE L'HOTEL DE VILLE

Par délibération n°23/52 du conseil municipal réuni en séance du 5 mai 2023, la Ville a sollicité une subvention au titre de la DETR pour l'entretien des bâtiments communaux. Il convient d'ajuster le plan de financement de l'opération de rénovation de l'Hôtel de Ville.

Les montants des travaux sont estimés à :

	HT	TTC
MAIRIE - ACCUEIL TRAVAUX	100 000 €	120 000 €
MAIRIE - EQUIPEMENTS NUMERIQUES	18 900 €	22 680 €
MAIRIE - MOBILIER + FAUTEUILS ERGONOMIQUES	10 500 €	12 600 €
MAIRIE - TELEPHONIE	51 595 €	61 914 €
TOTAL	180 995 €	217 194 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales CGCT,

Vu les critères d'éligibilité au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,

Vu l'avis de la Commission des finances et dynamique économique réunie le 30 janvier 2024,

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20240209-24-023-DE
Date de réception préfecture : 09/02/2024

Sur proposition de Madame Annick Bertolucci, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

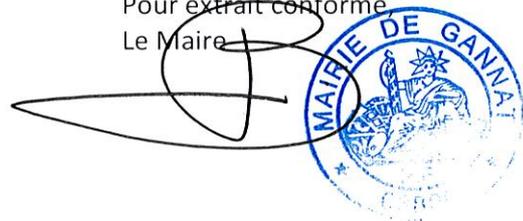
DE MODIFIER la demande de subvention auprès de l'État, au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) - Fiche 6 : Les bâtiments et équipements communaux et intercommunaux – La construction ou le gros entretien d'équipements communaux, pour un montant de :

63 348 € au titre de la DETR ce qui représente 35% du montant total des dépenses estimées à 180 995 € HT

DE MANDATER Madame le Maire ou son représentant pour solliciter les subventions et l'autoriser à signer tout document relatif à ces demandes.

DE PRECISER que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme
Le Maire

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'G. Bertolucci', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE GANNAT' around the perimeter and a central emblem featuring a figure holding a staff and a star. The stamp is partially obscured by the signature.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 18 Janvier 2024	L'an deux mille vingt quatre Le Jeudi 01 Février à 19 heures Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.
Date de publication 09.02.2024	<u>Etaient présents</u> : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain (porteur d'un pouvoir de Mme REDON Véronique), Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, M. COULON Gérard, Mme JEUDI Aline (porteur d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, M. MONTJOL Hubert (porteur d'un pouvoir de Mme CHABRIDON Julie) formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de conseillers En exercice 29 Absent 1 Présents 24 Pouvoirs 4 Votants 28	

Excusés ayant donné pouvoir : Mme REDON Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme PERONNET Cathy, Mme CHABRIDON Julie.

Absents : M. RAY François.

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 24/024. FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTIONS MOBILITÉ ACTIVE

Par délibération n°23/34 du conseil municipal réuni en séance du 10 mars 2023, la Ville a adopté le plan de financement prévisionnel du programme de travaux pour le développement de la mobilité active. Il convient d'ajuster le plan de financement de l'opération.

Le Conseil Municipal,

Vu les critères d'éligibilité des différents partenaires financiers,

Vu la délibération n°23/097 du conseil municipal réuni en séance du 16 octobre 2023 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre relatif au réaménagement d'espaces publics de la Ville de Gannat [Avenue Jean Jaurès, Cours de la République, Avenue Delarue et Place Pasteur],

Vu le projet d'aménagement et de travaux,

Vu l'avis de la Commission des Finances et dynamique économique en date du 30 janvier 2024,

Sur proposition de Madame Annick Bertolucci, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

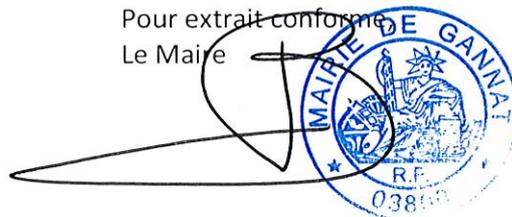
D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				%
DEPENSES		RECETTES		
Travaux	135 488,00 €	Etat (DETR)	68 769,51 €	42,81 %
Maîtrise d'œuvre	25 150,00 €	Amendes de police	19 580,93 €	12,19 %
		Département Allier (RCVCB)	40 159,73 €	25 %
		Autofinancement commune	32 127,78 €	20 %
TOTAL HT	160 638,90 €	TOTAL HT	160 638,90 €	

DE MANDATER Madame le Maire ou son représentant pour solliciter ces subventions et l'autoriser à signer tous documents relatifs à ces demandes,

DE PRECISER que les crédits seront inscrits au budget en section d'investissement.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 18 Janvier 2024
Date de publication 09.02.2024
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 1
Présents 24
Pouvoirs 4
Votants 28

L'an deux mille vingt quatre

Le Jeudi 01 Février à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain (porteur d'un pouvoir de Mme REDON Véronique), Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, M. COULON Gérard, Mme JEUDI Aline (porteur d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, M. MONTJOL Hubert (porteur d'un pouvoir de Mme CHABRIDON Julie) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme REDON Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme PERONNET Cathy, Mme CHABRIDON Julie.

Absents : M. RAY François.

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 24/025. FINANCES PUBLIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION DETR – PROJET ADAP 2024

Par délibération n°113/20, le conseil municipal réuni en séance du 11 décembre a décidé de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) pour mettre en conformité les ERP de la commune sur une période de 5 années (2021-2025).

Pour 2024, il est prévu de réaliser les travaux prévus à l'agenda. Le montant total des travaux s'élève à 66 665 € HT.

Une demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux de mise aux normes et d'accessibilité aux personnes en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite des bâtiments communaux peut être sollicitée.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les critères d'éligibilité au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux DETR,

Vu la délibération n°113/20 du conseil municipal réuni en séance du 11 décembre 2020,

Vu les projets de travaux et d'aménagement,

Vu l'avis de la Commission des finances et dynamique économique en date du 30 janvier 2024,

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20240209-24-025-DE
Date de réception préfecture : 09/02/2024

Sur proposition de Madame Annick Bertolucci, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

D'INSCRIRE les opérations d'investissement telles que définies dans l'ADAP au budget principal de la commune,

DE SOLLICITER une subvention auprès de l'Etat d'un montant de **33 332,50 € HT soit 50 % du coût HT** de ces travaux, dans le cadre de la programmation 2023 de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux, au titre du dispositif suivant :

« Accessibilité des personnes à mobilité réduite – concours pour la mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmé »,

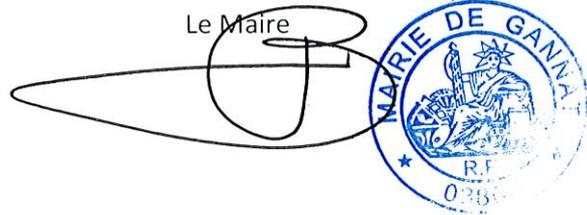
DE MANDATER Madame le Maire ou son représentant pour solliciter la subvention et l'autoriser à signer tout document relatif à ce dossier,

DE DIRE que cette opération sera inscrite au Budget de l'exercice 2024.

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Maire

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'A. Bertolucci', written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE GANNAT' at the top, a central emblem featuring a figure holding a staff, and the text 'R.F.' and '03500' at the bottom.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 18 Janvier 2024	L'an deux mille vingt quatre Le Jeudi 01 Février à 19 heures Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.
Date de publication 09.02.2024	<u>Etaient présents</u> : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain (porteur d'un pouvoir de Mme REDON Véronique), Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, M. COULON Gérard, Mme JEUDI Aline (porteur d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, M. MONTJOL Hubert (porteur d'un pouvoir de Mme CHABRIDON Julie) formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de conseillers En exercice 29 Absent 1 Présents 24 Pouvoirs 4 Votants 28	

Excusés ayant donné pouvoir : Mme REDON Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme PERONNET Cathy, Mme CHABRIDON Julie.

Absents : M. RAY François.

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N°24/026. MOTION CONTRE L'EVENTUALITÉ D'UNE FERMETURE DE CLASSE ECOLE MATERNELLE EUGENE BANNIER GANNAT

Le Conseil Municipal de la Commune de Gannat souhaite exprimer son profond soutien à l'action menée par les représentants des parents d'élèves de l'école maternelle Eugène Bannier.

Par la présente motion, le conseil municipal formule sa vive opposition à la proposition de fermeture d'une classe à l'école maternelle Eugène Bannier à la rentrée scolaire 2024. Les instances décisionnaires vont prochainement statuer sur l'avenir du nombre de postes d'enseignement à l'école Bannier. Ainsi, nous souhaitons porter à connaissance les éléments suivants.

Il serait profondément regrettable de retenir exclusivement une logique statistique, à savoir : un nombre d'enfants par classe. Il faut aussi prendre en considération le contexte communal et les projets menés par la commune en concertation avec les représentants des parents d'élèves, le corps enseignant et l'Inspection de l'Education Nationale.

Le Conseil Municipal est fortement préoccupé par les conséquences désastreuses qu'une telle décision aurait sur la qualité de l'enseignement et le bien-être des enfants d'autant plus dans un contexte de fusion de deux écoles maternelles du centre-ville : Eugène Bannier et Champ de Foire.

La rentrée scolaire 2024 des maternels de l'école Eugène Bannier va se dérouler à l'actuelle école maternelle du Champ de Foire / élémentaire Jean Jaurès. Les élèves vont réaliser une année scolaire dans de nouveaux locaux pendant la réalisation des travaux de rénovation (énergétique notamment) et d'agrandissement de leur école.

Depuis 2 ans la municipalité et l'ensemble de la communauté éducative fournissent les efforts nécessaires afin de construire un projet de restructuration des bâtiments scolaires pour créer l'école maternelle de demain : résistante, protectrice, moderne et de projets. C'est un programme de travaux d'un montant de 1 347 628 € qui vont se dérouler de l'été 2024 au printemps 2025. Les objectifs sont les suivants :

- Offrir des sites scolaires modernisés
- Répondre aux attentes légitimes de confort, d'équipement et de bien-être des enfants et des équipes pédagogiques, du périscolaire, de restauration, d'hygiène
- Répondre aux besoins d'autonomie des enfants
- Répondre aux demandes des parents (accueil du matin notamment)
- Répondre aux attentes de l'éducation nationale, de la gendarmerie, des pompiers
- Séparer les publics pour une meilleure sécurisation des sites et fonctionnalité
- Améliorer le plan de circulation et les usages des parents aux abords des écoles

Ce programme de restructuration des écoles s'inscrit dans le cadre du label « petite ville de demain ». 8 actions ont été retenues afin de poursuivre le développement de la ville. L'éventualité d'une fermeture de classe dans un contexte de fusion des écoles et de restructuration du centre-ville va inévitablement perturber voire compromettre la dynamique engagée. Les équipes pédagogiques des deux écoles maternelles sont prêtes à travailler ensemble et à proposer des parcours complémentaires. En ce sens, vous comprendrez que nous avons besoin de temps et de moyens pour préparer cela et cette année 2024-2025 va créer les conditions d'une réussite future et durable.

Le maintien de 5 classes permet de répondre au mieux aux besoins de l'enfant pour son accompagnement et le respect de son rythme. La surcharge des classes engendrée par la fermeture d'une classe et la réduction du nombre de personnel de la communauté éducative dans ce contexte de déménagements de sites ne sont non seulement pas judicieux mais sont un non-sens eu égard aux efforts fournis pour créer des conditions de travail optimales. Ce projet de fermeture de classe va à l'encontre de l'intérêt des élèves, de leurs familles mais également à l'encontre de la volonté de redynamiser la commune et notamment en milieu rural. C'est pourquoi, nous ne pouvons perdre les moyens alloués.

Enfin nous estimons que cette fermeture de classe ne tiendrait pas compte des spécificités de notre commune et de l'engagement des élus en faveur de celle-ci. Depuis de nombreuses années, la commune de Gannat travaille avec son intercommunalité, la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne, pour accompagner et soutenir le développement économique. Un des facteurs d'attractivité de la Ville réside dans son urbanisme et dans la valorisation des opportunités offertes par des secteurs urbains tels que les Zones d'Activités des Clos durs, du Malcourlet et des Prés Liats, où la compétence est intercommunale.

Le bilan d'activités économiques entre 2021 et 2023 fait état de 7 terrains vendus pour une surface totale de 6.4 ha. Ce sont 7 entreprises installées soit 181 emplois créés. Les projets d'aménagements de la Zone de Malcourlet III prévoient 2 ha commercialisables à vocation artisanale, tertiaire, petite industrie. L'investissement de la Communauté de communes s'élèvera à environ 1.5M € de travaux prévus en 2024. L'extension de la ZA des Clos Durs devient également nécessaire. La Communauté de communes a acquis 16 ha de terrains qui seront à vocation industrielle. L'aménagement est planifié courant 2025. Il faut également noter le développement de l'entreprise AluK, où la commune a facilité la création d'une nouvelle voie d'accès. Aujourd'hui, ce sont 120 emplois (contre 90 il y a 2 ans). Enfin, la société Unither annonce +250 emplois dans les 3 prochaines années. Par ailleurs, le projet porté par Imerys d'ouvrir dans les prochaines années la plus grande mine de lithium d'Europe près d'Echassières aura un impact conséquent sur le bassin de Gannat. Il convient donc d'anticiper au maximum l'arrivée des premières personnes embauchées pour réaliser des travaux d'envergure sur le site.

La Ville mène une opération de création d'un nouveau quartier : le recyclage de la friche industrielle La Malterie. Ce sont près de 50 logements supplémentaires qui seront créés d'ici 3 ans.

Ces efforts, dont les conséquences ne peuvent se mesurer que sur un temps long, ont aujourd'hui un impact sur l'attractivité du bassin de Gannat avec à la clé l'installation de nouvelles familles. Bien desservi par les transports, porteurs de projets économiques concrets, notre territoire, à l'inverse de nombreux territoires ruraux, est dans une dynamique positive.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, nous ne pouvons accepter une fermeture de classe. En effet, elle ne prend pas en compte les spécificités de notre commune, les besoins pédagogiques des élèves, le travail en amont des élus locaux et aggrave un peu plus les conditions dans lesquelles exerce l'ensemble des équipes éducatives.

Ainsi, le Conseil Municipal de la commune de Gannat soutient le mouvement mené par les parents d'élèves de l'école maternelle Eugène Bannier.

Le Conseil Municipal,

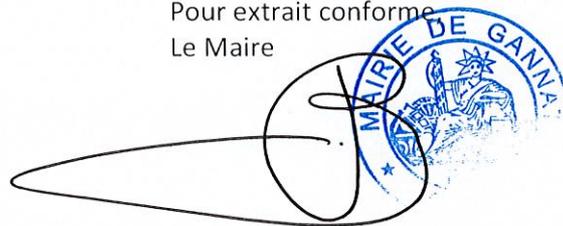
Considérant que le contexte local ne permet pas de comprendre et de justifier une éventuelle fermeture de classe à l'école maternelle Eugène Bannier,

**Après en avoir délibéré, DECIDE,
A l'unanimité,**

DE DEMANDER à l'Inspection Académique le maintien de la classe menacée de fermeture à l'école maternelle Eugène Bannier pour cette rentrée 2024.

DE DEMANDER à l'Inspection Académique un moratoire pour les 3 prochaines années scolaires eu égard à l'argumentaire détaillé ci-dessus.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme
Le Maire

A blue circular official stamp of the Mayor of Gannat is visible. The stamp contains the text 'MAIRE DE GANNAT' around the perimeter and a central emblem. A black ink signature is written over the stamp.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 18 Janvier 2024
Date de publication 09.02.2024
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 1
Présents 24
Pouvoirs 4
Votants 28

L'an deux mille vingt quatre

Le Jeudi 01 Février à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain (porteur d'un pouvoir de Mme REDON Véronique), Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, M. COULON Gérard, Mme JEUDI Aline (porteur d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, M. MONTJOL Hubert (porteur d'un pouvoir de Mme CHABRIDON Julie) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme REDON Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme PERONNET Cathy, Mme CHABRIDON Julie.

Absents : M. RAY François.

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N°24/027. MOTION CONTRE L'EVENTUALITÉ DE FERMETURES DE CLASSES ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS PASTEUR GANNAT

Par la présente motion, le conseil municipal souhaite exprimer sa vive opposition à la proposition de fermetures de classes à l'école élémentaire Louis Pasteur à la rentrée scolaire 2024. Les instances décisionnaires vont prochainement statuer sur l'avenir du nombre de postes d'enseignement à l'école Pasteur. Ainsi, nous souhaitons porter à connaissance les éléments suivants.

Il serait profondément regrettable de retenir exclusivement une logique statistique, à savoir : un nombre d'enfants par classe. Il faut aussi prendre en considération le contexte communal et les projets menés par la commune en concertation avec les représentants des parents d'élèves, le corps enseignant et l'Inspection de l'Education Nationale.

Le conseil municipal est fortement préoccupé par les conséquences désastreuses qu'une telle décision aurait sur la qualité de l'enseignement et le bien-être des enfants d'autant plus dans un contexte de fusion de deux écoles élémentaires du centre-ville : Jean Jaurès et Louis Pasteur.

Depuis 2 ans, la municipalité et l'ensemble de la communauté éducative fournissent les efforts nécessaires afin de construire un projet de restructuration des bâtiments scolaires pour créer l'école élémentaire de demain : résistante, protectrice, moderne et de projets. C'est un programme de travaux d'un montant de 997 591 € qui va se dérouler de l'hiver 2024 à l'été 2025.

Les objectifs sont les suivants :

- Offrir des sites scolaires modernisés
- Répondre aux attentes légitimes de confort, d'équipement et de bien-être des enfants et des équipes pédagogiques, du périscolaire, de restauration, d'hygiène
- Répondre aux besoins d'autonomie des enfants
- Répondre aux demandes des parents (accueil du matin notamment)
- Répondre aux attentes de l'éducation nationale, de la gendarmerie, des pompiers
- Séparer les publics pour une meilleure sécurisation des sites et fonctionnalité
- Améliorer le plan de circulation et les usages des parents aux abords des écoles

Ce programme de restructuration des écoles s'inscrit dans le cadre du label « petite ville de demain ». 8 actions ont été retenues afin de poursuivre le développement de la ville. L'éventualité de fermetures de classes dans un contexte de fusion des écoles et de restructuration du centre-ville va inévitablement perturber voire compromettre la dynamique engagée. Les équipes pédagogiques des deux écoles élémentaires sont prêtes à travailler ensemble et à proposer des parcours complémentaires. En ce sens, vous comprendrez que nous avons besoin de temps et de moyens pour préparer cela et cette année 2024-2025 va créer les conditions d'une réussite future et durable.

Le maintien de 10 classes permet de répondre au mieux aux besoins de l'enfant pour son accompagnement et le respect de son rythme. La surcharge des classes engendrée par la fermeture de classes et la réduction du nombre de personnel de la communauté éducative dans ce contexte de restructuration des écoles ne sont non seulement pas judicieux mais sont un non-sens eu égard aux efforts fournis pour créer des conditions de travail optimales. Ce projet de fermetures de classes va à l'encontre de l'intérêt des élèves, de leurs familles mais également à l'encontre de la volonté de redynamiser la commune et notamment en milieu rural. C'est pourquoi, nous ne pouvons perdre les moyens alloués.

Enfin, nous estimons qu'une éventuelle fermeture de classes ne tiendrait pas compte des spécificités de notre commune et de l'engagement des élus en faveur de celle-ci. Depuis de nombreuses années, la commune de Gannat travaille avec son intercommunalité, la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne, pour accompagner et soutenir le développement économique. Un des facteurs d'attractivité de la Ville réside dans son urbanisme et dans la valorisation des opportunités offertes par des secteurs urbains tels que les Zones d'Activités des Clos durs, du Malcourlet et des Prés Liats, où la compétence est intercommunale.

Le bilan d'activités économiques entre 2021 et 2023 fait état de 7 terrains vendus pour une surface totale de 6.4 ha. Ce sont 7 entreprises installées soit 181 emplois créés. Les projets d'aménagements de la Zone de Malcourlet III prévoient 2 ha commercialisables à vocation artisanale, tertiaire, petite industrie. L'investissement de la Communauté de communes s'élèvera à environ 1.5M € de travaux prévus en 2024. L'extension de la ZA des Clos Durs devient également nécessaire. La Communauté de communes a acquis 16 ha de terrains qui seront à vocation industrielle. L'aménagement est planifié courant 2025. Il faut également noter le développement de l'entreprise AluK, où la commune a facilité la création d'une nouvelle voie d'accès. Aujourd'hui, ce sont 120 emplois (contre 90 il y a 2 ans).

Enfin, la société Unither annonce +250 emplois dans les 3 prochaines années. Par ailleurs, le projet porté par Imerys d'ouvrir dans les prochaines années la plus grande mine de lithium d'Europe près d'Echassières aura un impact conséquent sur le bassin de Gannat. Il convient donc d'anticiper au maximum l'arrivée des premières personnes embauchées pour réaliser des travaux d'envergure sur le site.

La Ville mène une opération de création d'un nouveau quartier : le recyclage de la friche industrielle La Malterie. Ce sont près de 50 logements supplémentaires qui seront créés d'ici 3 ans.

Ces efforts, dont les conséquences ne peuvent se mesurer que sur un temps long, ont aujourd'hui un impact sur l'attractivité du bassin de Gannat avec à la clé l'installation de nouvelles familles. Bien desservi par les transports, porteurs de projets économiques concrets, notre territoire, à l'inverse de nombreux territoires ruraux, est dans une dynamique positive.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, nous ne pouvons accepter d'éventuelles fermetures de classes. En effet, elles ne prendraient pas en compte les spécificités de notre commune, les besoins pédagogiques des élèves, le travail en amont des élus locaux et aggraverait un peu plus les conditions dans lesquelles exerce l'ensemble des équipes éducatives.

Le Conseil Municipal,

Considérant que le contexte local ne permet pas de comprendre et de justifier une éventuelle fermeture de classes à l'école élémentaire Louis Pasteur,

**Après en avoir délibéré, DECIDE,
A l'unanimité,**

DE DEMANDER à l'Inspection Académique le maintien des classes à l'école élémentaire Louis Pasteur,

DE DEMANDER à l'Inspection Académique un moratoire pour les 3 prochaines années scolaires eu égard à l'argumentaire détaillé ci-dessus.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme
Le Maire

